



FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS  
FRANCOPHONES ET ACADIENNE

Ottawa, le 7 décembre 2012

Monsieur John Traversy  
Secrétaire général  
Conseil de la radiodiffusion et des  
télécommunications canadiennes (CRTC)  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0N2

Objet : Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-379-6 – observations finales

Monsieur,

1. En réponse à l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-379-6, la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada présente ses observations écrites finales dans le cadre des renouvellements de licences des services de langue française et de langue anglaise de la Société Radio-Canada. En conformité avec les règles de procédure du CRTC, la FCFA a signifié copie de ces observations à CBC/Radio-Canada.
2. Ces observations portent principalement sur les propositions mises de l'avant par CBC/Radio-Canada, lors de la phase de réplique du 30 novembre, en ce qui a trait au contenu local à CBEF Windsor, à la programmation locale dans les stations régionales de la Télévision de Radio-Canada et au reflet des régions au réseau, ainsi qu'en matière de consultation des CLOSM.

#### **CBEF Windsor**

3. La FCFA a noté l'engagement de CBC/Radio-Canada envers une condition de licence exigeant la diffusion de 10 heures par semaine d'émissions locales à la station CBEF à Windsor.
4. Il faut se rappeler que la perte quasi-totale de la programmation locale à CBEF, en 2009, a causé des torts considérables à la communauté francophone de cette région. Ces torts ont été clairement établis, durant les audiences publiques, tout comme il a été établi qu'un rattrapage et des mesures réparatrices s'imposent. Dans ce contexte, 10 heures par semaine d'émissions locales ne constituent pas un minimum vital.
5. La communauté francophone de Windsor connaît le mieux ses besoins à cet égard et nous laissons à SOS CBEF le soin de quantifier ces besoins dans ses propres observations finales.

**Siège social**  
450, rue Rideau, bureau 300  
Ottawa (Ontario) K1N 5Z4  
T 613.241.7600 • Tc 613.241.6046

**Bureau de Québec**  
43, rue de Buade, bureau 460  
Québec (Québec) G1R 4A2  
T 418.692.5752 • Tc 418.692.5820

info@fcfa.ca • www.fcfa.ca

### **Programmation locale aux stations de la Télévision de Radio-Canada**

6. La Société a précisé ses intentions relativement à l'obligation de diffuser, à chaque station de la Télévision de Radio-Canada, au moins cinq heures par semaine, en moyenne sur l'année de radiodiffusion, de programmation locale. Elle a proposé la condition de licence suivante : « Chaque station doit diffuser des nouvelles locales sept jours par semaine, chaque semaine, sauf les jours fériés ». La FCFA apprécie et approuve cet engagement de la Société.

### **Productions régionales au réseau**

7. La Société propose, pour la Télévision de Radio-Canada, la condition de licence suivante : « La titulaire doit diffuser au réseau un minimum de 5 heures par semaine, en moyenne annuelle, d'émissions canadiennes produites hors Montréal ». Cet engagement n'est pas satisfaisant, en ce qu'il ne garantit nullement que des émissions produites soit par les producteurs indépendants de nos communautés, soit par les stations régionales de la Société à l'extérieur du Québec, se retrouvent à l'antenne réseau.
8. La FCFA comprend que les régions du Québec puissent, tout comme les communautés francophones et acadiennes, se sentir minoritaires par rapport à Montréal. Ceci dit, il importe tout de même qu'il y ait un engagement minimal concernant la diffusion, au réseau de la Télévision de Radio-Canada, d'émissions produites à l'extérieur du Québec.

### **Mécanismes de consultation avec les CLOSM**

9. La FCFA a également noté la proposition de la Société de tenir des assemblées publiques aux deux ans dans les régions de langues officielles minoritaires, lors desquelles elle présenterait ses initiatives régionales et les résultats concrets des régions au réseau, et entendrait les commentaires et propositions des communautés.
10. La Fédération apprécie que la Société ait, à tout le moins, reconnu l'importance de faire mieux en termes de consultation des communautés de langues officielles en situation minoritaire. Quoique l'intention de la Société soit louable, le mécanisme proposé ne répond ni aux attentes des communautés francophones et acadiennes, ni aux principes de consultation qui ont été énoncés au cours des audiences publiques.
11. À cette occasion, plusieurs intervenants, dont le commissaire aux langues officielles et les représentants de SOS CBEF, ont fait valoir qu'un mécanisme de consultation devait être en place avant la prise d'une décision touchant une communauté donnée, et non après. Il est difficile de concevoir comment une assemblée publique, tenue aux deux ans, permettrait d'atteindre cet objectif.
12. Au niveau régional, ce que les communautés francophones et acadiennes souhaitent n'a rien de complexe et, en essence, relève d'une modification de la nature des contacts entre

les directions des stations régionales de CBC/Radio-Canada et les communautés qu'elles desservent. En ce moment, nos communautés perçoivent ces contacts comme étant davantage des opérations de transfert d'information, de CBC/Radio-Canada vers les francophones, le plus souvent après que les décisions aient été prises. Il s'agit d'assurer la tenue, dans chaque région, de rencontres régulières, structurées, qui se déroulent dans une optique non pas d'information mais plutôt de réels échanges sur les priorités de la communauté, avec l'intention de consulter celle-ci sur les grandes décisions à venir.

13. Bien qu'il existe également des contacts au niveau national entre CBC/Radio-Canada et les organismes tels la FCFA, la Fédération culturelle canadienne-française ou la Société nationale de l'Acadie, encore là, c'est une modification de la nature de ces rencontres qui s'impose, de la même manière qu'au niveau régional. Il s'agit d'assurer que ces rencontres permettent à la Société de consulter plus formellement les communautés francophones et acadiennes avant et non après les prises de décision.

### **Le *Téléjournal* national de Radio-Canada**

14. On a fait beaucoup de cas, durant la phase réplique du 30 novembre, de la recommandation de la FCFA concernant un pourcentage minimal de contenus provenant de l'extérieur du Québec au *Téléjournal* national. CBC/Radio-Canada a clairement réitéré qu'elle s'oppose à une telle mesure, tout en acceptant de suivre l'évolution de la provenance des segments diffusés à cette émission et d'en faire rapport au CRTC.
15. Ceci dit, si on dénote une certaine ouverture de la Société à assurer un meilleur reflet des régions du pays aux bulletins à RDI ou à l'édition de 21 h du *Téléjournal* diffusée à RDI, on sent en revanche une résistance en ce qui concerne le *Téléjournal* de 22 h à la Télévision de Radio-Canada. Cette attitude nous laisse perplexes.
16. Le *Téléjournal* a beau n'être, aux dires de la Société, qu'une seule émission, il reste qu'il s'agit d'un rendez-vous national reconnu par plusieurs, à juste titre, comme l'émission-phare de Radio-Canada. Dans ce contexte, la FCFA déplore qu'on ait faussé le débat en recadrant cette recommandation pour en faire un enjeu de quotas et de crédibilité journalistique. La question fondamentale à se poser est celle-ci : est-il raisonnable de s'attendre à ce que le diffuseur public présente, à son principal rendez-vous national en information, un seuil minimal de nouvelles qui traitent de l'actualité au Canada ailleurs qu'au Québec?
17. La FCFA maintient que sa recommandation, en ce qui a trait à un pourcentage minimal de 15 % de contenus de l'extérieur du Québec au *Téléjournal* national, n'est nullement déraisonnable. La Fédération demeure d'autre part réceptive à l'approche préconisée par le directeur général de l'information de Radio-Canada, Michel Cormier, visant à illustrer des enjeux nationaux par des reportages de langue française provenant, par exemple, de l'Alberta ou de la Nouvelle-Écosse.

## Conclusion

18. La FCFA souhaite réitérer, en terminant, qu'elle appuie le renouvellement des licences de CBC/Radio-Canada. Les commentaires qu'elle a exprimés dans le cadre de ce processus public l'ont été dans un esprit constructif et une volonté de collaborer avec une Société qu'elle sait capable d'une contribution exceptionnelle au rayonnement de la francophonie canadienne.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La présidente,



Marie-France Kenny

C.c. : Mme Bev Kirshenblatt, directrice principale, Affaires réglementaires, CBC/Radio-Canada  
Mme Marie-Claude Doucet, présidente, Fédération culturelle canadienne-française  
M. Denis Vaillancourt, président, Assemblée de la francophonie de l'Ontario  
M. René Légère, président, Société nationale de l'Acadie  
Mme Nicole Larocque, présidente, SOS CBEF